

## AMI 2022 « Fonds de lutte contre les addictions »

### Décision du Directeur général par intérim de l'ARS BFC Suite à l'avis du Comité de sélection du 23 septembre 2022

10 dossiers ont été reçus en réponse à l'AMI 2022 Fonds de lutte contre les addictions.  
Ils ont été analysés et présentés lors du comité de sélection du 23 septembre 2022.

Projets retenus :

	Structures	Objectif général de l'action	Durée du projet	Territoires concernées	Montant retenu	Propositions du financeur
1	AAF 71	<b>CAP'HANDI</b> <i>Engagement pour la promotion de la santé dans une volonté de réduction des consommations addictives (Tabagisme...) par le développement des compétences psychosociales des adultes en situation de handicap du territoire Mâconnais</i>	3 ans	71	97 710 €	
2	ACODEGE	<b>Addictions et handicap mental : mieux accompagner les personnes en situation de handicap face aux problématiques d'addictions en établissements médico-sociaux</b> <i>Prévenir et réduire les risques et dommages liés aux addictions avec et sans substances en utilisant le guide "CAPSILE" (IREPS).</i>	2 ans	21	95 072 €	
3	AVENIR SANTE	<b>Etude d'opportunité sur la dénormalisation du tabagisme par la mise en place, en BFC, de campus sans tabac</b> <i>Evaluer la faisabilité pour les établissements de l'enseignement supérieur de s'engager dans une démarche "campus sans tabac" et de les y inciter</i>	1 an	21, 71, 90	45 000 €	

	Structures	Objectif général de l'action	Durée du projet	Territoires concernés	Montant retenu	Propositions du financeur
4	CHS La Charité sur Loire	<p><b>Prendre en charge les addictions par exposition à la réalité virtuelle</b></p> <p><i>Améliorer l'efficacité de la prise en charge des troubles addictifs. Réduire les inégalités de santé chez les patients ayant développé des troubles addictifs en raison de leur vulnérabilité. Promouvoir un outil innovant sur le département dans le cadre de la réduction des addictions Développer le partenariat dans le cadre des démarches innovantes pour prendre en charge les addictions</i></p>	1 an	58	85 303 €	Le projet est intéressant à déployer pour le public visé, cependant la majorité du budget repose sur le recrutement d'un temps IDE qui a vocation à être pérennisé (ce qui n'est pas possible via le FLCA). Il est décidé de soutenir pour un an le projet comme amorçage avec une activation des partenaires listés dans le dossier comme co-financeurs pour les années suivantes.
5	CHU Dijon	<p><b>ASAP (accès aux soins addictologiques post-urgences)</b></p> <p><i>Augmenter les chances des patients souffrant de pathologies addictives, d'accéder aux soins (initiation ou reprise) Accompagner les publics vulnérables (jeunes, en situation de précarité...) dans cet accès aux soins addictologiques Raccourcir le délai entre l'apparition des 1ers dommages liés à la maladie ou la rechute et l'initiation des soins</i></p>	3 ans	21	722 259 €	

27 SEP. 2022

Le directeur général par intérim,

Mohamed SI ABDALLAH